

LE RELAIS

petite enfance



JOURNAL D'INFORMATION N°55 - MARS / AVRIL / MAI
/ JUIN / JUILLET 2026

Cormelles le Royal



Relais Petite Enfance

42, place des Drakkars
14123 CORMELLES LE ROYAL

(Accès et stationnement
rue du Pommier gris)

CONTACT

02 31 83 45 30
rpe@cormellesleroyal.fr

Matinées d'éveil

sur inscription
Jeudi et vendredi
de 9h30 à 11h30

ACCUEIL

Permanences administratives

sur rendez-vous
Lundi de 9h00 à 12h00
Jeudi de 13h00 à 17h00
Vendredi de 13h00 à 17h00

Périodes de congés

-
Fermetures
exceptionnelles

FERMETURE

Jeudi 23 au vendredi 31
juillet 2026

MATINÉES D'ÉVEIL AU RPE

Lieu de rencontre, de découvertes, d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants
Lieu d'échanges entre les professionnelles et les parents présents



POUR QUI ?

Ces activités sont gratuites et ouvertes :

- aux enfants
 - aux parents employeurs
 - aux assistants maternels
- et aux gardes d'enfants à domicile de Cormelles le Royal.

QUAND ?

Les matinées d'éveil se déroulent le jeudi et le vendredi matin de 9h30 à 11h30.

Le nombre de personnes accueillies simultanément est limité à 18.
Une inscription au préalable est donc nécessaire.



Participer aux matinées d'éveil nécessite un engagement de chacun pour que les enfants et les adultes s'y sentent bien.



MODALITES D'INSCRIPTION ?

Les inscriptions se font au mois et sont ouvertes à partir du 20 du mois précédent.

- s'inscrire auprès du RPE soit par téléphone, par mail ou par sms.

- choisir une seule séance par thème

Prévenir le RPE en cas d'absence
(Même d'un seul enfant)

S'il n'y a plus de places, vous serez inscrit sur **liste d'attente avec le nombre d'enfants prévus**. Vous serez informé(e) en cas de désistement.



ACTUALITÉS

Contactez le RPE pour plus de renseignements

Ce qui change en 2026 : les principales évolutions à connaître pour l'emploi à domicile

Source : France emploi à domicile

Depuis le 1^{er} janvier 2026, plusieurs règles évoluent et peuvent avoir un impact sur l'emploi à domicile : rémunération minimale, montants de référence utilisés pour la paie, cotisations, ainsi que certaines contributions obligatoires. France Emploi Domicile fait le point sur les changements à retenir, de façon simple et compréhensible.

Le SMIC a augmenté au 1er janvier 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le **SMIC horaire brut** est fixé à **12,02 € bruts par heure**. Cette revalorisation peut avoir des effets selon votre situation :

- **Pour les salariés de particuliers employeurs** : si votre salaire est déjà supérieur au minimum légal, l'augmentation du SMIC n'a pas d'impact direct. En revanche, certains plafonds utilisés pour les cotisations peuvent évoluer.
- **Pour les assistantes maternelles** : le salaire horaire minimum n'est pas directement modifié par le SMIC, mais certains montants de référence évoluent, notamment ceux liés aux frais.

Conséquences de la hausse du SMIC : certaines cotisations changent

Au 1^{er} janvier 2026, plusieurs **taux de cotisations** sont ajustés.

*La cotisation « accident du travail » :

- Pour les salariés du particulier employeur, le taux **diminue** : il passe de **2,10 % à 2,06 % à compter du 1er janvier 2026**.
- Pour les assistantes maternelles, le taux **augmente** : il passe de **0,84 % à 0,91 % à compter du 1er janvier 2026**.

*La cotisation d'assurance vieillesse déplafonnée :

- Le taux de la cotisation patronale **augmente légèrement** et passe à **2,11 % à compter du 1er janvier 2026**.

Ces ajustements restent généralement limités, mais ils peuvent entraîner une **variation légère** du montant des cotisations.

Les plafonds de la Sécurité sociale évoluent en 2026

Chaque année, la Sécurité sociale fixe des plafonds de référence (annuel, mensuel, journalier, etc.). Ces plafonds servent notamment à calculer certaines cotisations.

En 2026, ces plafonds sont mis à jour, ce qui peut entraîner de légers ajustements dans les calculs liés à la paie et aux cotisations.

Le CPF : la participation obligatoire augmente en 2026

Si un salarié souhaite mobiliser son **Compte Personnel de Formation (CPF)**, une participation obligatoire s'applique. En 2026, le montant annuel de cette participation est revalorisé et passe à **103,20 €** (contre 102,23 € l'année précédente).

Rupture conventionnelle : contribution en hausse

À partir de fin 2025, les indemnités de **rupture conventionnelle** (homologuée) et de **mise à la retraite** sont soumises à une contribution dont le taux augmente. Le taux passe à **40%**, contre **30%** auparavant.

À retenir

En 2026, plusieurs repères évoluent pour l'emploi à domicile :

- Revalorisation du SMIC ;
- Mise à jour de montants utilisés dans la paie (avantages en nature, plafonds Sécurité sociale) ;
- Évolution de certaines cotisations ;
- Hausse de la participation CPF ;
- Contribution plus élevée sur certaines indemnités de rupture ;

Les Jours Fériés de l'assistante maternelle en 2026, qu'en est-il ?

Des jours fériés approchent, c'est le moment de planifier des congés ! Particuliers employeurs et assistantes maternelles : découvrez comment organiser les jours fériés.

La question des jours fériés de l'assistante maternelle est souvent source de confusion pour les parents employeurs et leurs salariées. On se demande notamment si ces jours doivent être travaillés ou non, payés ou non, et comment les gérer en cas d'absence prévue au contrat ou de congés payés. Voici un éclaircissement complet sur ce sujet !

Tout d'abord, qu'entend-on par jours fériés des assistantes maternelles ?

En France, il y a officiellement 10 jours fériés ordinaires, auxquels s'ajoute le 1er mai, jour férié spécifique car obligatoirement chômé avec rémunération doublée s'il est travaillé.

Les 10 jours fériés ordinaires sont les suivants :

Nouvel an (1er janvier)
Lundi de Pâques
Armistice 1945 : 8 mai
Jeudi de l'Ascension

Lundi de Pentecôte
Fête nationale : 14 juillet
15 août
Toussaint : 1er novembre
Armistice 1918 : 11 novembre
Noël : 25 décembre

Comment gérer les jours fériés de l'assistante maternelle ?

Les jours fériés des assistantes maternelles sont gérés un peu différemment suivant qu'elles sont mensualisées sur 52 semaines ou sur 46 semaines ou moins.

Les jours fériés de l'assistante maternelle mensualisée sur 52 semaines sont rémunérés normalement.

Si elle est mensualisée sur 52 semaines, les jours fériés chômés par l'assistante maternelle sont obligatoirement rémunérés (sous conditions, voir ci-dessous).

Ces jours sont déjà inclus dans la mensualisation du salaire de l'assistante maternelle et ne sont pas rémunérés en plus. Cependant, ils ne sont pas déduits du salaire

mensuel non plus car ils doivent être rémunérés.

La Convention Collective Nationale prévoit une condition pour que les jours fériés de l'assistante maternelle soient rémunérés (en dehors du 1er Mai qui est toujours rémunéré) : elle doit avoir travaillé habituellement le jour d'accueil qui précède le jour férié et celui qui suit, sauf autorisation d'absence préalablement accordée.

Concrètement, si votre assistante maternelle ne travaille que le jeudi et le vendredi, le jeudi de l'Ascension est bien chômé et rémunéré puisqu'elle a travaillé le vendredi précédent, jour d'accueil précédent, et va travailler le vendredi, jour d'accueil qui suit le jour férié.

Voici donc, selon cette condition, quelques exemples où le jour férié n'est ni travaillé ni rémunéré :

- * si le 8 mai tombe un mercredi, jour où l'assistante maternelle ne travaille pas habituellement
- * si l'assistante maternelle a été absente sans justificatif toute la semaine du 14 juillet

Les jours fériés des assistantes maternelles mensualisées sur 46 semaines ou moins sont-ils rémunérés ?

Si elles sont mensualisées sur 46 semaines ou moins, la rémunération des jours fériés chômés des assistantes maternelles dépend des cas.

Premier cas :

Le jour férié chômé tombe pendant une semaine prévue comme non travaillée au contrat. Dans ce cas, il n'est pas rémunéré puisque le jour férié n'aurait pas été travaillé s'il n'avait pas été férié.

Ces jours étant déjà prévus comme chômés au contrat de l'assistante maternelle, et déjà pris en compte dans la mensualisation de l'assistante maternelle, ils ne sont pas à déduire non plus du salaire mensuel. Vous payez donc le salaire mensualisé habituel.

Deuxième cas :

Le jour férié chômé tombe pendant une semaine prévue comme travaillée au contrat de l'assistante maternelle

Dans ce cas, le jour férié chômé est rémunéré comme un jour habituel d'accueil s'il tombe un jour habituellement travaillé et si la condition prévue par la convention collective (travail le jour d'accueil précédent et le jour d'accueil suivant) est remplie (sauf le 1er Mai qui est rémunéré même si cette condition n'est pas remplie).

Ces jours ne sont pas rémunérés en plus car ils sont déjà inclus dans la mensualisation.

Que faire si le jour férié chômé tombe pendant une semaine de congés payés de l'assistante maternelle ?

Le jour férié chômé tombe dans une semaine inscrite au contrat comme une semaine de congés payés de l'assistante maternelle ? Dans cette situation, la semaine ne comporte que 5 jours ouvrables de congés payés, et l'assistante maternelle devra donc poser un jour ouvrable de congés à un autre moment.

Dans le cas d'un accueil sur 46 semaines ou moins, l'assistante maternelle devra prendre le jour ou les jours de congés payés qui lui restent durant l'une des semaines d'absence de l'enfant prévues au contrat.

Qu'en est-il des jours fériés de l'assistante maternelle qui sont travaillés ?

Comme pour les jours fériés des salariés à domicile, si l'assistante maternelle travaille un jour férié, les heures d'accueil effectuées pendant les jours fériés ordinaires (tous les jours fériés sauf le 1er Mai) **seront rémunérées avec une majoration minimale de 10%**. Vous pouvez bien évidemment prévoir une majoration supérieure dans le contrat de l'assistante maternelle.

Si votre assistante maternelle travaille le 1er Mai, vous devez majorer sa rémunération de 100%, autrement dit **DOUBLER** son salaire habituel.

Pajemploi : une déclaration par enfant à partir de janvier 2026

Source : Pajemploi Urssaf



À compter de la période déclarative de janvier 2026 (ouverture du service le 25 janvier 2026), les modalités de déclaration évoluent pour les particuliers employeurs d'assistants maternels. Cette évolution introduit une déclaration par enfant accueilli, conformément aux éléments définis dans chaque contrat de travail.

Pourquoi cette évolution ?

La mise en place de la déclaration par enfant permet :

- un **calcul plus précis** de vos droits au complément de libre choix du mode de garde (CMG) et de vos cotisations, réalisé **pour chaque enfant** ;
- une **simplification de vos démarches**, ainsi que celles de votre assistant maternel, notamment pour la prise en compte de ses droits (chômage, retraite...).

Particuliers employeurs : ce qui change pour vous

Auparavant, la garde de plusieurs enfants était effectuée via une seule déclaration mensuelle. Depuis janvier 2026, vous devez saisir une déclaration distincte pour chaque enfant accueilli par votre assistant maternel.

Exemple : Si vos deux enfants sont gardés 8 heures chacun, vous devez réaliser deux déclarations séparées (8 heures et le salaire correspondant pour chaque enfant), conformément aux contrats de travail.

Assistants maternels : ce qui change pour vous

Ce changement vous permet de bénéficier de documents plus détaillés :

- vous recevrez désormais un **bulletin de salaire par enfant accueilli**, disponible sur [votre espace en ligne Pajemploi](#) ;
- vos **récapitulatifs mensuels de salaires et d'abattements fiscaux** présenteront des montants détaillés pour chaque enfant déclaré.

Le métier de garde d'enfants change pour « assistant parental » en 2026 !



Un changement de nom, sans changement de missions, pour mieux refléter la réalité du métier.

Pourquoi ce changement ?

Cette évolution est prévue par l'avenant n°9 de la CCN, qui vise à harmoniser la terminologie utilisée pour désigner le métier, sans modifier les missions exercées : étendu par un arrêté publié au Journal officiel, il rend désormais le terme « assistant parental » applicable à l'ensemble de la branche.

Ceci a surtout un objectif symbolique : mieux refléter la réalité du métier en valorisant la dimension d'accompagnement des parents au quotidien (co-éducation, soutien à la parentalité), au-delà de la seule notion de « garde d'enfants ».

TEMPS FORTS

Être parents ensemble à Cormelles le Royal : Les apéros-papote !

APÉRO PAPOTE DES PARENTS : Le sommeil

GRATUIT SUR INSCRIPTION

Être PARENTS ENSEMBLE - à Cormelles le Royal

Mardi **3 mars 2026**
De 18h00 à 19h30
Les enfants peuvent être accueillis par un animateur

À l'Espace Cormel'lien
42 place des Drakkars
à Cormelles le Royal

Découvrons ensemble comment accompagner votre enfant vers des nuits plus sereines



Informations et inscriptions auprès du RPE 02 31 83 45 30 ou de l'Espace Cormel'lien 07 43 36 66 03



APÉRO PAPOTE DES PARENTS : Petits pas vers l'autonomie aux toilettes

GRATUIT SUR INSCRIPTION

Être PARENTS ENSEMBLE - à Cormelles le Royal

Mardi **28 avril 2026**
De 18h00 à 19h30
Les enfants peuvent être accueillis par un animateur

À l'Espace Cormel'lien
42 place des Drakkars
à Cormelles le Royal

Chaque enfant avance à son rythme, l'autonomie se construit pas à pas, venez en échanger autour d'un apéro !



Informations et inscriptions auprès du RPE 02 31 83 45 30 - rpe@cormellesleroyal.fr ou de l'Espace Cormel'lien 07 43 36 66 03



Ça se passe à Cormelles le Royal :

L'espace Cormel'lien
1, 2, 3, ... Familles

Programme de Mars & Avril 2026
(Gratuit - sur inscription - places limitées)

MARS 04 De 9h30 à 11h
ATELIER « DÉCOUVERTE DES ÉMOTIONS » ART-THÉRAPIE AVEC SANDIE LECLÈRE À L'ESPACE CORMEL'LIEN
Accompagnés par Sandie Leclère, art-thérapeute, parents et enfants exploreront les émotions à travers des supports créatifs et sensoriels. Un moment de partage et de créativité en famille.

MARS 11 à 10h30
ATELIER LECTURE SIGNÉE : CONTES ET DÉCOUVERTE DE LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE À LA MÉDIATHÈQUE DE CORMELLES LE ROYAL
Parents et enfants écouteront des contes, avant de découvrir une histoire signée en langue des Signes Française. Une occasion de découvrir ensemble de nouveaux signes dans un cadre ludique et accessible.

MARS 18 à 10h
ATELIER LECTURE ET PARCOURS SENSORIEL : « À LA POURSUITE DE L'OURS » À LA MÉDIATHÈQUE DE CORMELLES LE ROYAL
À travers la lecture de l'album « La chasse à l'ours » de Michael Rosen, parents et enfants vivront un parcours sensoriel et moteur pour explorer les sens, les équilibres et les émotions.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION AU
07 43 36 66 03 / 02 31 52 12 29
ccos@cormellesleroyal.fr



MARS 25 De 9h30 à 11h
ATELIER CRÉATIF : « PETITES EMPREINTES, GRANDS SOUVENIRS » À L'ESPACE CORMEL'LIEN
À partir de mini toiles, parents et enfants réaliseront des empreintes de doigts à la peinture. Un atelier sensoriel et doux pour créer un petit souvenir du moment partagé.

AVRIL 01 De 9h30 à 11h
ATELIER LUDIQUE : « VRAI OU FAUX ? SPÉCIAL IER AVRIL » À L'ESPACE CORMEL'LIEN
À l'occasion du 1er avril, les enfants découvriront comment distinguer le vrai du faux à travers des exemples ludiques. Un atelier pour comprendre ce que sont les fake news et développer son esprit critique tout en s'amusant.

AVRIL 08 De 9h30 à 11h30
ATELIER « PRÉPARE TON MAQUILLAGE DE DE CARNAVAL » - INITIATIVE D'HABITANTE À L'ESPACE CORMEL'LIEN
Une habitante passionnée viendra transmettre son savoir-faire pour apprendre aux parents à maquiller leur enfant. Un atelier ludique et convivial pour préparer le carnaval.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION AU
07 43 36 66 03 / 02 31 52 12 29
ccos@cormellesleroyal.fr





**HISTOIRES
POUR LES TOUT-PETITS**

POUR LES 0-3 ANS

À 10H30

MERCREDI 4 MARS

MERCREDI 1ER AVRIL

MERCREDI 6 MAI

MERCREDI 3 JUIN

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

SUR RÉSERVATION

MÉDIATHÈQUE
MUNICIALE

21 Place des Drakkars
14123 Cormelles le Royal

02 31 52 18 54

mediatheque@cormellesleroyal.fr
<https://bibliotheques.caenlamer.fr/>

La Semaine Nationale de la Petite Enfance à Cormelles le Royal



Du 18 au 28 mars 2026

**Place des Drakkars
à Cormelles le Royal
Gratuit**



*Retrouvez tout
le programme*



Pensez à vous inscrire : la majorité des animations sont sur réservation !

TEMPS DE RENCONTRE

RENCONTRES RPE

Lundi 16 mars 2026

Soirée créa « Parcours en harmonie avec la Nature »

Dans le cadre de la semaine nationale de la petite enfance, il est proposé de se réunir afin de créer un espace d'exploration libre et sensoriel.



Jouons les équilibres avec les éléments de la nature : parcours pieds nus, construction d'architectures éphémères, bacs sensoriels seront préparés lors de cette soirée pour l'après-midi famille prévue de samedi 28 mars 2026 entre 15h et 16h45.

Horaires : 18h00 à 20h00

Lieu : Salle de réunion – RPE de Cormelles le Royal

Public : Assistantes maternelles- inscription obligatoire

Lundi 23 mars 2026

Atelier pratique « Apprendre à mieux gérer le stress et émotions »

Les RPE de Cormelles le Royal et de Mondeville vous proposent de venir à la dernière session du programme pour apprendre à gérer stress et émotions.

Séance 1 : Comprendre à identifier les situations de stress

Séance 2 : Apprendre à identifier et à canaliser ses émotions

Séance 3 : Accompagner les enfants dans la gestion de leurs émotions

Séance 4 : Installer le bien-être au quotidien



Avec l'intervention de Chloé Titard, Educatrice de Jeunes Enfants et Professeur de Yoga

Il sera nécessaire de porter une tenue confortable et d'apporter un petit coussin et un plaid. Merci.

Horaires : 19h30 à 21h00

Lieu : Salle de réunion de la Halle des sports – Cormelles le Royal.

Public : Assistantes maternelles – Places limitées – inscription obligatoire

Lundi 11 ou Mardi 12 mai 2026

Soirée Brico « Des poussettes déguisées »



Le Carnaval du printemps 2026 aura lieu le mercredi 17 juin au matin.

L'animatrice du RPE vous propose une soirée brico pour préparer les décorations des poussettes.

Horaires : 18h00 à 20h00

Lieu : Salle de réunion – RPE Cormelles le Royal.

Conditions : Cette rencontre s'adresse aux assistantes maternelles – inscription conseillée

Mardi 9 juin 2026

Atelier Pratique « Comment s'en sortir avec les congés payés »

L'animatrice du RPE propose plus spécifiquement aux parents employeurs un atelier « cas pratiques » sur les Congés Payés : connaître les règles fixées dans la Convention Collective, comprendre l'acquisition et la pose des congés, calculer le salaire et l'indemnité de congés payés.



Horaires : 18h00 à 19h30 et 20h00 à 21h30

Lieu : Salle de réunion – RPE Cormelles le Royal.

Public : Parents employeurs – inscription obligatoire (ouverts aux assistantes maternelles)

Dimanche 28 juin 2026

« Fête en famille ! »

Cette année encore, venez participer à la **FÊTE EN FAMILLE !**

Tenir le stand RPE/Assistants maternelles, proposer une animation ou encore échanger avec les parents... N'hésitez pas à rejoindre l'animatrice du Relais sur cette journée.



OUVERT A TOUS

Ou tout simplement, venez partager un moment quelques heures ou toute la journée.

Mardi 7 juillet 2026

Atelier pratique « Une fin de contrat au top ! »

L'animatrice du Relais convie plus spécifiquement les parents employeurs à une seconde soirée « cas pratique » sur la fin de contrat : la régularisation : calculer la régularisation de salaires, les indemnités de fin de contrat et les indemnités compensatrices de congés payés.



Horaires : 18h00 à 19h30 et 20h00 à 21h30

Lieu : Salle de réunion – RPE Cormelles le Royal.

Public : Parents employeurs – inscription obligatoire (ouverts aux assistantes maternelles)

Samedi 18 juillet 2026

« Initiation aux Gestes de premiers secours pédiatriques »



Un temps organisé par le Relais Petite Enfance et l'espace Cormel'lien de Cormelles le Royal, pour :

- *Apprendre les gestes qui sauvent les enfants et nourrissons
- *Savoir comment réagir en cas d'accident

Horaires : 9h00 à 12h30

Lieu : Espace Cormel'lien de Cormelles le Royal.

Public : Tous parents d'enfants de 0-12 ans – inscription obligatoire.

RENCONTRES INTER-RPE :

Mardi 31 mars 2026

Soirée créa « Créons un mobile »

En partenariat avec les relais petite enfance d'Ifs, Les p'tits loups de l'Odon et Plaine sud, nous vous proposons une soirée créative sur la thématique du mobile :

« Les danseurs d'argent »
Quatrième et dernier mobile Montessori.

Venez le créer entre collègues !



Horaires : Rendez-vous à 20h00

Lieu : Salle à définir

Public : Assistantes maternelles – inscription obligatoire

Mardi 7 avril 2026

Soirée Infos « Assistant maternel, tout savoir sur vos droits »

Dans le cadre d'un partenariat inter-RPE, les animatrices du secteur de Colombelles, Cormelles le Royal, Cuverville-Démouville, Giberville, Ifs et Mondeville proposent de se retrouver à l'occasion d'une soirée d'informations et d'échanges sur les sujets d'actualités suivants :

- Le calcul des droits, et ce qui a changé
- Le risque de trop-perçu et les conséquences
- La déclaration des activités professionnelles...

Cette soirée sera animée par *Mr HERPIN, agent spécialisé de France Travail.*

Horaires : 20h00 à 22h15. Accueil possible à partir de 19h45.

Lieu : Mairie - Salle du Conseil Municipal, rue des écoles à Cormelles le Royal.

Public : Assistantes maternelles ou candidates à l'agrément – inscription obligatoire



PETITS MÉMO DU RPE



Mars 2026			
Ma.03	18h00	RPE	Apéro papote des parents
J.05	2 séances 9h30/10h30	RPE	Mini-Yoga Avec Chloé, intervenante Yoga
V.06 J.12 V.13	9h45	RPE	Laisser une trace
Lu.16	10h00	Halle des sports	Mini Bal Avec Julien, musicien
Lu.16	17h45	RPE	Soirée créa « parcours nature »
Me.18 J.19 V.20	10h	Médiathèque	Lecture et activités sensorielles
Lu.23	19h30	Halle des sports	Atelier pratique « gestion du stress »
v..27	2 séances 9h30/10h30	RPE	Spectacle « P'tit Arbre » De la compagnie « Les mots nomades »
Sa.28	10h à 16h45	Place des Drakkars	Journée famille
Ma.31	20h00	Fleury sur orne	Soirée Créa « Mobile Les danseurs d'argent »



Du 18 au 28 mars 2026
Place des Drakkars
à Cormelles le Royal
Gratuit Retrouvez tout le programme



Avril 2026			
J.02	2 séances : 9h30/10h30	RPE	Bulle de musique Avec Mathieu, Compagnie Bleu de Lune
V.03	10h15	EHPAD Madeleine Lamy	Une rencontre, des rencontres Avec les personnes âgées de l'EHPAD
Ma.07	20h00	Cormelles le Royal	Soirée « Tout savoir sur vos droits à chômage »
J.09 V.10	10h00	Jardin du Parc	Chasse aux œufs
J.16 V.17	Pas de matinées d'éveil		
Sa.18	2 séances 9h30/10h30	Dojo – Halle des Sports	Eveil au sport et à la motricité
J.23 V.24	10h00	Dojo – Halle des sports	Atelier bougeotte
Ma.28	18h00	RPE	Apéro papote des parents
J.30	2 séances : 9h30/10h30	RPE	Mini-Yoga Avec Chloé, intervenante Yoga

Mai 2026			
V.01	FERIE		
J.07	2 séances : 9h30/10h30	RPE	Bulle de musique Avec Juliette, Compagnie Bleu de Lune
V.08	FERIE		
Ma.12	18h00	RPE	Soirée Brico « Des poussettes déguisées »
J.14	FERIE		
V.15	Pas de matinées d'éveil		
J.21 V.22 J.28	9h45	RPE	Photophore fleuri
V.29	9h45	RPE	Cadre à empreinte

Juin 2026			
J.04 V.05	9h45	RPE	Cadre à empreinte
Ma.09	18h ou 20h	RPE	Atelier pratique « Congés payés au top ! »
J.11	10h00	Jardin de la Pommeraie	Concert Avec Marion, Mathieu et Juliette de Bleu de Lune
V.12	10h00	Parc de Grentheville	Mini-Olympiades en Inter-Relais <i>Suivi d'une proposition de pique-nique</i>
Me.17	10h00	Jardin du Parc	Carnaval du Printemps
J.18	2 séances 9h30/10h30	RPE	Mini-Yoga Avec Chloé, intervenante Yoga
V.19	10h00	Cagny	Cueillette de Cagny et pique-nique au Parc de Grentheville - avec le RPE Ifs
J.25	10h00	Caen	Sortie à l'Artothèque
V.26	10h15	EHPAD Madeleine Lamy	Une rencontre, des rencontres Avec les personnes âgées de l'EHPAD
Di.28	Journée	Stade	Fête en Famille

Juillet 2026			
J.02 V.03	10h00	Jardin du Parc	Balade contée Avec Stéphanie de la Médiathèque
Ma.07	18h ou 20h	RPE	Atelier pratique « Une fin de contrat au top ! »
J.09	10h00	Jardin du RPE	Jeux extérieurs
V.10	10h00	Caen	Sortie au FRAC Visite babillée autour de l'expo « Jardins suspendus »
J.16 V.17	10h00	Jardin du RPE	Jeux d'eau
Sa.18	9h00	Espace Cormel'lien	Initiation aux gestes de premiers secours
J.23 V.24 J.30 V.31	Fermeture du Relais		